



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante (avec changement méthodologique)

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques, du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la *Commission Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics.

L'enquête a pour objectif de fournir des indicateurs mensuels de l'activité de génie civil (42, NAF rév.2) et la partie travaux publics des travaux de construction spécialisés (43, NAF rév.2). L'objectif est donc de décrire l'activité de « travaux publics » dans son ensemble ainsi que les contributions des « branches » 42 et 43 à cet agrégat. La nomenclature de diffusion des résultats de l'enquête sera adaptée à l'évolution future du règlement européen STS qui prévoit la fourniture d'indicateurs d'activité par les États membres selon les divisions de la NAF rév 2 (41, 42, 43) – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'enquête ne mesurant que l'activité de travaux publics dans son ensemble.

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) transmet chaque mois à l'Insee, le nombre total des heures travaillées (hors intérim) qui est nécessaire au calcul de l'indice de la production dans la construction qui permet de répondre au règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005). La FNTP communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels élaborés par l'Insee. Pour le SOeS, l'enquête permet un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction hors promotion immobilière.

L'enquête mensuelle est menée en parallèle de celle sur l'activité dans le bâtiment menée également par le SOeS (maîtrise d'œuvre : Fédération française du bâtiment). Les deux enquêtes se complètent pour couvrir l'ensemble de l'activité de BTP. Les questionnaires sont quasi identiques et les plans de sondage sont coordonnés afin de fournir des résultats selon la nomenclature d'activité NAF rév.2 (nouveau méthodologique). L'échantillon comportera environ 2 600 entreprises.

L'enquête concerne toutes les entreprises qui effectuent des Travaux Publics à titre principal ou secondaire. L'unité enquêtée est l'entreprise (unité légale). Leur code NAF rev.2 relève essentiellement des divisions 41, 42 et 43. L'enquête couvre la France métropolitaine, et la FNTP réalise la collecte par voie postale.

Un comité de pilotage réunit régulièrement la maîtrise d'œuvre (FNTP) et la maîtrise d'ouvrage (SOeS). Les résultats sont publiés dans un délai de deux mois après celui de la collecte (au début du mois M+3).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.